



Comment s'inscrire ?

Contacter le Pôle Petite Enfance au 03 88 78 92 70 ou par mail à petiteenfance@lingolsheim.fr pour déposer votre candidature. Vous serez recontacté par mail avec la liste des documents à renvoyer en retour pour le dossier d'inscription.

Dès réception de tous les documents, le Pôle Petite Enfance validera l'inscription administrative.

Sur rendez-vous, vous rencontrerez la directrice du multi-accueil pour discuter des modalités d'accueil de votre enfant et signer le contrat.

La visite, l'adaptation et l'accueil de votre enfant pourront commencer dans son unité passerelle à l'école des Primevères.

Pièces à fournir

- le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant ;
- un justificatif d'adresse, de moins de 3 mois : quittance EDF, gaz, ... ;
- le N° allocataire de la CAF
→ ou, à défaut : le dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu par le foyer fiscal ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant ;
- un certificat médical relatif à l'aptitude de l'enfant à vivre en collectivité ;
- en cas de séparation des parents : la décision de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et d'hébergement.

Le carnet de santé de l'enfant sera à présenter à la directrice.

Votre contact

PÔLE PETITE ENFANCE

Mairie de Lingolsheim

7 rue du château

03 88 78 92 70

petiteenfance@lingolsheim.fr

www.lingolsheim.fr

En route vers l'école

DISPOSITIF PASSERELLE





Présentation

La Ville de Lingolsheim propose un nouveau service "En route vers l'école" qui s'adresse aux familles de Lingolsheim. Ce service permet :

- d'offrir un lieu de socialisation en collectivité pour préparer nos enfants à l'école ;
- de contribuer au développement de l'autonomie de l'enfant ;
- d'accompagner la parentalité en organisant une transition de la petite enfance vers l'école et en proposant un lieu d'échanges et de rencontres avec les parents.

Lieu

Ecole maternelle des Primevères
18 rue de l'Espérance à Lingolsheim

Périodes et horaires d'ouverture

Pendant la période scolaire :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 11h15,
de janvier à juin.

Modalités d'accueil

Le service fonctionne uniquement en matinée sans prestation repas.

L'accueil se fait par groupe de 15 enfants maximum, deux matinées par semaine.

Un contrat d'accueil est signé entre les parents et la structure pour toute la période.

Les mercredis matin sont dédiés à des interventions de soutien aux parents, de réunion à thèmes...

Les enfants malades ne peuvent être accueillis et aucun médicament ne sera administré.

Le règlement de fonctionnement est consultable sur le site de la ville : www.lingolsheim.fr/votre-enfant/petite-enfance/structures-daccueil-collectif



Informations utiles

- Un temps d'adaptation (heures facturées) est prévu au début de l'accueil pour le bien-être des enfants et des parents.
- Les vaccinations obligatoires doivent être à jour.
- Les couches sont fournies par la structure.
- Le port de bijoux de toute nature (chaînette, bracelet, boucles d'oreille, jouet, pince à cheveux, pièce de monnaie...) est interdit.
- Si l'enfant est malade, l'absence sera déduite sur présentation d'un certificat médical établi par le médecin de l'enfant, envoyé par mail dans les 48 heures.

Coût du service

Le tarif est calculé en fonction des ressources de la famille selon le barème de la CAF.

Portail famille

Le Portail famille est un espace personnel et sécurisé qui permet aux parents de consulter leur dossier, leurs factures et procéder au paiement en ligne.

Le portail est accessible sur le site de la Ville de Lingolsheim : www.lingolsheim.fr (complété d'un guide d'utilisation).